

**Plan de santé et de sécurité**

**Date Septembre 2021**

**Subvention du CEPF CEPF 112113**

**Association de la continuité des générations (ACG)**

**Cogestion de la future aire marine protégée et pêche artisanale durable**

**Future aire marine côtière protégée les îles Kneiss, Ghraiba-Sfax**

## **Résumé de la subvention**

1. **Organisation** : Association de la Continuité des Générations
2. **Intitulé de la subvention** : Cogestion de la future aire marine protégée et pêche artisanale durable
3. **Numéro de subvention** : 112113.
4. **Montant de la subvention (environ 100 000.00 USD)**.
5. **Dates de début et fin de mise en oeuvre du projet** : Septembre 2021 au juillet 2022.
6. **Pays de mise en œuvre et emplacement des activités nécessitant le cadre fonctionnel** : Les îles Kneiss se situe à 65 Km environ au sud de la ville de Sfax, se situent dans le Golfe de Gabès, au large de la localité d'El Hchichina dans la délégation de Ghraïba.
7. **Synthèse du projet** :

Les îles Kneiss hébergent une multitude d'espèces en flore et faune terrestres et maritimes d'importance à l'échelle des écosystèmes méditerranéens.

La pêche côtière est bien développée dans le site et constitue la principale activité des habitants de la région depuis des siècles. C'est dans ce contexte que l'Association de la Continuité des Générations élabore ce projet pour préserver les méthodes de pêche traditionnelles de Kneiss et donc préserver la biodiversité marine. Des nasses en matières premières naturelles, vont être utilisées pour la pêche du crabe bleu qui va être valorisé et permettre d'autres espèces à être préservées.

Toutefois, on a recours de travailler sur l'appui de la structure de cogestion par le renforcement des capacités de ces membres pour une bonne gouvernance de l'AMCP moyennant des outils innovants utilisant les technologies nouvelles d'aide à une meilleure visibilité et prix de décision, SIG de l'AMCP Kneiss.

Cependant, le couteau, une espèce qui existe dans cette région mais pas réglementé, il est évident de valoriser sa collecte et organiser les circuits de vente et de surveillance sanitaire.

Afin de préserver la biodiversité marine, on a recours à l'immersion des récifs artificiels dans le but de créer des formes d'habitats propices au développement de la faune et de la flore sous-marine et donc participer au développement des écosystèmes marins.

Ainsi, l'**Objectif Global de ce projet** est que la communauté locale, pêcheurs, femmes, jeunes, et les parties prenantes soient conscients de l'importance de la future AMCP et sont engagés pour participer à la préservation de la biodiversité marine par la valorisation de la pêche artisanale et la promotion de la cogestion de la future AMCP des îles Kneiss.

Les objectifs spécifiques sont :

**O1** : les acteurs locaux : pêcheurs, femmes et jeunes et les parties prenantes maîtrisant les principes de cogestion qui s'inscrivent dans une dynamique participative pour une meilleure gouvernance.

**O2** : les pêcheurs, femmes et jeunes (de la communauté locale) sont impliqués dans la préservation de la biodiversité marine de l'AMCP grâce à la promotion de la pêche artisanale et de ses bonnes pratiques et à la lutte contre toute forme de pêche illicite.

A la fin de notre projet, nous espérons avoir les résultats suivants :

- l'acquisition des connaissances des représentants de la communauté locale et des parties prenantes sur les outils de cogestion de l'AMCP.

- la création d'un site web pour l'AMCP kneiss en collaboration avec les parties prenantes et la communauté locale
- l'acquisition des connaissances des membres du comité, écogarde, ONG sur les moyens de suivi et de mesure et leur mise en œuvre
- Une Cartographie des ressources naturelles et des composantes environnementales pour une bonne gestion et aide à la décision est élaborée et mise en œuvre.
- le renforcement des capacités des pêcheurs de la région (H et F) sur les avantages de la pêche artisanale dans la préservation de la biodiversité marine.
- la participation des acteurs locaux et les parties prenantes à la préservation de la biodiversité marine par l'immersion des récifs.
- la promotion et sensibilisation de la pêche au crabe bleu pour la réglementation
- la promotion de la collecte du couteau pour la réglementation
- la valorisation du crabe bleu et du couteau

A long terme, ce présent projet va contribuer sur les différents points suivants :

- La gestion de la future AMCP de 29696.885 ha est améliorée grâce à une plus grande implication de la communauté locale
  - les populations de palourdes (*Ruditapes decussatus*) et couteaux (*Solen marginatus*), évoluent positivement et les stocks remontent suite aux mesures de gestion mises en place
8. Nom complet, titre, numéros de téléphone, et adresse électronique du membre du personnel du Bénéficiaire chargé de ce plan: Dr. Sana Taktak Keskes, 98 413 229, taktaksana1@gmail.com.
9. Date de préparation de ce document: 11-08-2021.

10. **Décrivez la composante de votre projet qui a abordé des questions de santé et de sécurité :** Cette section devra expliquer les activités qui peuvent poser problème en termes de santé et sécurité.

Afin de préserver la biodiversité marine du site par l'immersion des récifs artificiels, nous avons recours à la prospection du site pour cela, un expert sera recruté pour réaliser l'opération de plongée sous-marine avant l'immersion des récifs.

De même, pour l'opération de plongée sous-marine au moment de l'immersion et, pour le suivi scientifique et l'évaluation des impacts après à l'immersion (après 1 mois et/ou 5 mois de la date d'implantation des RA)

Donc, cette activité "la plongée sous-marine" est réalisé que par des personnes ayant leur brevet, que les personnes seront assurées en cas d'accident.

11. **Mesures prises pour assurer la santé et la sécurité :** Décrivez les mesures qui seront prises pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que du site. Incluez une description du système de gestion et/ou d'évacuation des déchets.

L'équipe de travail veille à ce que chaque personne qui participe à une opération de plongée réponde à l'exigence en matière de compétence applicable au type d'opération de plongée à laquelle elle participe. L'expert affecté à une opération de plongée veille à ce que le lieu de plongée soit équipé chaque fois. Les mesures prises pour assurer la santé et la sécurité sont :

- Avant de démarrer la première opération de plongée sous-marine avant l'immersion des récifs : nous assurons une visite de surveillance médicale spéciale dans le groupement de médecine de

travail qui est à l'état privé et un examen complémentaire, examen radiologique, un bilan sanguin, et autre exploration spécifique au plongée. Une ambulance équipé avec assistance médicale pour évacuer le blessé en cas d'accident.

Un contrat sera effectué avec la société qui va nous mettre à disposition l'ambulance pour s'occuper de la gestion et de l'évacuation des déchets dans son centre spécialisée.

- Pour les restes des opérations de plongée sous-marine, nous mettant à disposition l'ambulance équipé avec assistance médicale pour évacuer le blessé en cas d'accident et pour s'occuper de la gestion et de l'évacuation des déchets dans son centre spécialisée.
- Toutes les plongées seront effectuées par des personnes ayant leur brevet de plongée en cours de validité (ceci sera vérifié par le responsable de projet) et les plongeurs s'engageront à respecter les mesures habituelles de sécurité (plongée en palanquée ou binôme, respect des paliers etc.)

12. **Budget** : Veuillez fournir une estimation des coûts de mise en œuvre du plan de santé et de sécurité, et clarifier la source des fonds (notamment s'il s'agit de fonds du CEPF)

L'estimation des coûts de mise en œuvre du plan de santé et de sécurité est de 914.75 euros et la source de fonds est le CEPF en tenant compte qu'on va récupérer les charges du 12<sup>ème</sup> mois pour la mise en œuvre du plan de santé et de sécurité, puisque la durée du projet est devenu 11 mois (du septembre jusqu'au juillet selon votre recommandations).

13. **Suivi et évaluation** : Cette section vise à décrire les mesures que le porteur du projet prendra pour suivre et évaluer l'impact de l'intervention proposée.

- Le responsable de projet veillera à l'application du présent plan, et en particulier au fait que les plongeurs aient un brevet en cours de validité et une visite médicale récente
- Le rapportage sur la mise en œuvre de ce plan se fera tous les six mois dans le cadre de la section « clauses de sauvegarde » du rapport d'activité auprès du CEPF.